



Si vous vous blessez pendant que vous travaillez à la maison

Si vous vous blessez pendant que vous travaillez à la maison, vous devez le signaler au moyen de SMAAT à : cfmws.com/ohs

Pour être considéré comme un accident de travail, l'incident doit survenir dans le cadre d'une activité liée au travail pendant vos heures de travail normales dans un contexte similaire à celui du bureau.

Exemples d'accidents de travail à domicile :

- Vous tombez dans les escaliers en vous rendant à votre poste de travail.
- Vous vous brûlez la main avec du café bouillant pendant vos heures de travail.

Exemples de blessures qui ne sont pas liées au travail :

- Vous vous coupez le doigt avec un couteau en préparant votre dîner.
- Vous tombez pendant une pause, sur l'heure de midi ou en faisant la lessive.

Cliquez ici pour obtenir d'autres exemples d'accidents de travail à domicile que vous pouvez déclarer dans SMAAT : Lien vers la FAQ



Prenez immédiatement des mesures de premiers soins.

Accepter les premiers soins ou tout traitement médical qui s'impose permettra de minimiser les dommages corporels causés par la blessure. Si vous devez vous rendre à une installation médicale, les FNP assureront le transport.



Produisez un rapport d'incident au moyen de SMAAT.

SMAAT aide à faire le suivi des incidents afin de déterminer les étapes administratives suivantes. Si vous n'avez pas accès à SMAAT, demandez à votre gestionnaire d'entrer l'incident dans le système.





Informez votre gestionnaire/surveillant si vous avez besoin d'un traitement médical en raison d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail; vous devez aussi signaler les accidents du travail pour lesquels vous obtenez un traitement médical après les heures de travail.

Les FNP doivent signaler à la Commission des accidents du travail (CAT) toute blessure/maladie nécessitant un traitement médical ou donnant lieu à du temps perdu, et ce, dans les quelques jours civils où ils en sont informés. Une blessure pourrait s'aggraver à la longue et nécessiter un traitement médical. La CAT pourrait refuser votre demande d'indemnisation si le formulaire n'est pas présenté en temps opportun.



Collaborez à l'enquête.

Si votre accident est grave, le RSLE ou le comité pourrait mener une enquête. Celle-ci est un outil de prévention précieux. Elle peut permettre de cerner les causes de l'accident/l'incident et contribuer à réduire l'éventualité d'un accident/incident semblable.

Collaborez avec votre gestionnaire / surveillant et votre bureau des RH pour remplir les formulaires et les rapports pertinents.

Fournir dans SMAAT des renseignements détaillés sur la maladie/l'accident permettra de justifier votre demande d'indemnisation. Faire une déclaration exacte dans les délais prescrits assure le remplacement efficace du revenu et la gestion de l'invalidité.



Travaillez en étroite collaboration avec votre gestionnaire de cas d'indemnisation des accidentés du travail et suivez attentivement toutes les instructions. Respectez et consignez tous les rendez-vous chez le médecin ainsi que les programmes de traitement recommandés par votre médecin et par les personnes chargées de la gestion de votre demande.

La CAT pourrait mettre fin à votre indemnisation si vous ne suivez pas toutes les instructions et les lignes directrices.



Informez le bureau des RH et le gestionnaire de tout changement à votre condition.

Les FNP collaborent avec vous et votre gestionnaire de cas d'indemnisation des accidentés du travail afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de retour au travail adapté à vos capacités.



Informez votre bureau des RH et, si possible, transmettez-lui toute la correspondance de la CAT.

Votre bureau des RH doit être informé de toute correspondance que vous recevez de la CAT et en obtenir une copie pour faciliter efficacement le remplacement du revenu et la gestion de l'invalidité.



Participez au programme de retour au travail de la CAT.

La plupart des employés ayant une maladie professionnelle ou ayant eu un accident du travail peuvent reprendre un travail adéquat pendant leur rétablissement, soit à temps partiel ou grâce à des mesures d'adaptation ou à un réaménagement de leur horaire de travail. La reprise du travail quotidien et des activités normales favorise le rétablissement de l'employé blessé et diminue le risque d'une invalidité de longue durée.



FAQ

Devrais-je signaler les blessures subies au travail même si elles sont mineures?

Oui, vous devriez signaler immédiatement toute blessure dans SMAAT. Des blessures mineures peuvent dégénérer en trouble médical grave et une demande d'indemnisation pourrait être rejetée si la blessure initiale n'a pas été signalée.

Où puis-je obtenir plus d'informations sur l'indemnisation des employés du gouvernement fédéral?

Le Programme du travail offre une brochure sur les accidents du travail :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/sante-securite/indemnisation/accident.html>.

Que dois-je faire si je reçois une facture pour le transport de mon lieu de travail à une installation médicale?

Les FNP sont tenus de payer votre transport de votre lieu de travail, ou de votre domicile s'il s'agit de votre lieu de travail reconnu, à un établissement médical. Vous pouvez apporter la facture à votre bureau des RH aux fins de paiement ou apporter la facture payée avec preuve de paiement et les FNP vous rembourseront.